

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées

26 novembre, 2009

Déclaration de transparence Notification : Franklin Templeton Institutional, LLC

Conformément aux règles de transparence financière, *Franklin Templeton Institutional, LLC* a introduit le 25 novembre 2009 une notification annonçant que leur montant total d'actions détenues a franchi à la hausse le seuil de 3% des actions émises par RHJ International (« RHJI »).

Le 25 novembre 2009, *Franklin Templeton Institutional, LLC* détenait 2.568.080 droits de vote, soit une participation de 3% des actions émises par RHJI.

Une copie de la notification envoyée par *Franklin Templeton Institutional, LLC* est disponible sur le site web de RHJI sous la rubrique « Investor Relations – Transparency Declaration ».

À propos de RHJ International :

RHJ International (Euronext : RHJI) est une société anonyme régie par la législation belge, dont le siège est sis Avenue Louise 326 à 1050 Bruxelles, Belgique. Il s'agit d'une société holding diversifiée ayant pour objectif la création de valeur à long terme pour ses actionnaires en acquérant et en gérant les activités d'entreprises. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web www.rhji.com.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Arnaud Denis
Investor Relations Director
Tél. : +32 2 643 60 13
E-mail : adenis@rhji.com

Ce communiqué de presse contient certaines indications de nature prévisionnelle relatives aux activités de la Société, à son rendement économique et à sa situation financière. Ces indications prévisionnelles sont fondées sur les attentes actuelles de la direction, sur des estimations et prévisions, dépendent d'un certain nombre d'hypothèses et s'accompagnent de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient aboutir à des résultats, performances ou prestations réels de la Société sensiblement différents des résultats, performances ou prestations futurs exposés ou suggérés dans les indications de nature prévisionnelle. La Société n'est pas tenue de mettre à jour ou de publier des modifications apportées aux indications prévisionnelles afin de refléter des événements survenus après la publication de ce communiqué de presse.